

Dommage corporel : actualisation du préjudice

Commentaire d'arrêt publié le **05/10/2020**, vu **135 fois**, Auteur : [L'actu essentielle social médical](#)

Evolution des demandes entre première instance et appel

En application du principe de la revalorisation au jour de l'évaluation, il est possible de solliciter une somme supplémentaire devant les juges d'appel à celle sollicitée en 1ère instance.

Cass. 2ème civ., 26 oct. 2017, n° 16-24220

www.roussineau-avocats-paris.fr